Acpei
Châlons en Champagne

PROJET ASSOCIATIF

Agir avec et pour chacun, pour une société inclusive et solidaire

2026-2030

Projet associatif soumis à l'adoption de l'Assemblée générale du 25 juin 2026

EDITO

Depuis plus de soixante ans, l'Acpei se construit avec une conviction simple et exigeante : chaque personne en situation de handicap doit pouvoir vivre une vie choisie, digne, et pleinement inscrite dans la cité. Née en 1963 de l'initiative de familles bénévoles qui n'avaient rien à proposer à leur enfant différent, notre association a grandi étape après étape, en créant des établissements et des services, en innovant au plus près des besoins, et en restant fidèle à ce qui fait notre identité : une association de proximité, portée par l'engagement bénévole, la compétence des professionnels, et la confiance des familles.

Aujourd'hui, nous ouvrons une nouvelle page. Les attentes des personnes évoluent, les parcours se diversifient, et les politiques publiques engagent une transformation profonde de l'offre médico-sociale : plus de modularité, plus de coordination, plus d'appui aux environnements de vie, et toujours plus de place donnée aux droits et aux choix des personnes. Notre responsabilité est claire : continuer à garantir des accompagnements de qualité, tout en faisant évoluer nos organisations pour rester utiles, accessibles et lisibles sur le territoire de Châlons-en-Champagne et au-delà.

Ce projet associatif exprime notre volonté de nous projeter avec lucidité et ambition. Il réaffirme d'abord nos valeurs : le respect inconditionnel de la personne, la solidarité, la bientraitance, l'éthique de la décision, l'exigence de qualité, et la conviction que l'inclusion ne se décrète pas — elle se construit, avec des partenariats, des compétences et des moyens. Il témoigne aussi de notre appartenance au mouvement Unapei, qui nous relie à une force collective reconnue : celle de familles et d'associations engagées pour la défense des droits, la citoyenneté, l'autodétermination et la participation des personnes en situation de handicap. Cette affiliation, comme notre partenariat avec Autisme France, est un cadre de référence, un appui, et une responsabilité dans le débat public.

Ce projet n'est pas un document de plus : c'est un cap partagé. Il a été préparé dans un cadre ouvert, avec les personnes accompagnées, les familles et les professionnels. Je souhaite qu'il devienne, pour chacun, une boussole : celle qui nous aide à décider, à prioriser, à coopérer, et à faire vivre, concrètement, notre promesse associative.

Au nom du Conseil d'administration, je remercie toutes celles et ceux qui contribuent, chaque jour, à faire vivre l'Acpei. Ensemble, poursuivons notre histoire : une histoire de droits, d'engagement et d'avenir.

François RIGOT
Président

SOMMAIRE

Edito 03

Un projet concerté 05

Contexte et orientations 06

Repères structurants : identité, forces, organisation et territoire 07

Petite histoire de l'Acpei 08
Nos établissements et services 09
Nos valeurs 10
Nos spécificités 12
Notre territoire 14
Notre organisation 15

5 engagements pour agir ensemble au service de tous 17

Nos engagements 2026-2030 18

Soutenir et accompagner chaque personne dans son pouvoir d'agir 19

Garantir un accompagnement éthique au service de l'autodétermination 19
Développer une organisation capacitante 21
Accompagner les personnes dans toutes les dimensions de leur parcours de vie 22
Mutualiser les outils & méthodes de communication au service du pouvoir d'agir 23
Soutenir l'accès aux soins et à la santé 24
Encourager l'accès à la culture 26
Organiser un service des sports 28
Développer une offre de vacances adaptées 30

Soutenir les familles et reconnaître leur place 31

Développer l'aide aux aidants 31
Renforcer la coopération pour mieux répondre aux besoins des familles 32
Soutenir les personnes en liste d'attente sur les établissements 33

Dynamiser la vie associative 34

Favoriser l'engagement de chaque partie prenante dans la vie associative 34
Valoriser les actions de l'Acpei et les rendre attractives 36
Fidéliser nos adhérents 38
Renforcer la communication et l'interconnaissance entre les ESMS de l'association 39

Reconnaître et accompagner les salariés 41

Développer l'intégration et la fidélisation des salariés 41
Promouvoir la formation interne 42
Favorisation l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle des salariés 43

Innover pour une offre de service diversifiée et inclusive 44

Faire évoluer l'offre d'accompagnement vers une logique de plateforme de service 44
Renforcer la coopération dans l'association et avec les partenaires 46
Développer l'ancrage territorial 47
Une responsabilité départementale singulière pour les enfants en double vulnérabilité 49
Accompagner l'évolution du public accueilli 50
Rayonnement économique et social de l'ESAT 51
Notre démarche RSE 53
Adapter les conditions d'accueil aux besoins 54

Des mots qui font sens 55

Leur accompagnant idéal 56

Glossaire 57

UN PROJET CONCERTÉ

Comité de pilotage n°1 : 11 participants (CA, DG, Dir, siège)
Séminaire des cadres : 40 participants (CA, cadres)
Comité de pilotage n°2 (valeurs) : 15 participants (CA, DG, Dir, siège)
Groupes de travail avec les salariés (4 séances) : 57 participants (personnel éducatif, des services généraux, du siège)
Groupe de travail avec les familles 1 : 7 participants
Groupe de travail avec les familles 2 : 5 participantes
Groupe de travail avec les personnes 1 : 36 participants
Groupe de travail avec les personnes 2 : 28 participants
Comité de pilotage n°3 (synthèse) : 10 participants (CA, DG, Dir, siège)
Synthèse et appropriation par l'ensemble des parties prenantes : 26 participants

Ce document est issu d'un large travail de concertation au cours de l'année 2025 impliquant administrateurs, familles, personnes accompagnées (adultes et mineures), cadres de direction et chefs de service, cadres techniques, personnels éducatifs et soignants, personnels administratifs et des services généraux.

Soit près de 150 participations dont la moitié de personnes accompagnées et de familles.

L'association tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont contribué aux réflexions et aux orientations pour les années à venir.

Les travaux ont été accompagnés par le CREAI Grand Est, et Isabelle De Groot, facilitatrice à faire des « *Pas de Côté* ».

Je voudrais qu'on ne me dise plus « C'est interdit », mais « fais attention et réfléchis »

Marie, agent en ESAT

CONTEXTE ET ORIENTATIONS

Le projet associatif 2026-2030 de l'Acpei s'inscrit dans une période d'évolution profonde des politiques publiques du handicap : transformation de l'offre, logique de plateforme de services, inclusion, citoyenneté et participation renforcée des personnes.

Les orientations nationales réaffirmées lors de la Conférence Nationale du Handicap (2023) et les annonces récentes relatives à la transformation de l'offre (intégration de l'autodétermination dans les projets d'établissement et déploiement renforcé de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)) influencent ce projet. Il s'inscrit dans le modèle cible porté au plan national : passer d'une logique trop institutionnelle à une logique de parcours, avec des réponses plus modulaires, coordonnées et territorialisées, au service du projet de la personne.

L'Acpei est, par essence, une association de parents : cette origine fonde notre action et nos exigences. Elle implique une attention particulière à la place des familles, à la continuité des parcours, à la sécurité et à la qualité des accompagnements, mais aussi une responsabilité de représentation et de plaidoyer : porter une parole ancrée dans le vécu, défendre les droits, et contribuer à faire évoluer les réponses sur le territoire.

Dans ce contexte, notre association affirme une double ambition :

- Garantir à chaque personne un accompagnement qui renforce son pouvoir d'agir, son autodétermination et l'accès à une communication réellement accessible ;
- Assumer une responsabilité populationnelle sur l'agglomération de Châlons-en-Champagne, en contribuant à organiser une offre de services utile, lisible et coopérative, y compris par la création de réponses nouvelles lorsque des besoins restent insuffisamment couverts.

Pour porter ce cap, l'Acpei consolidera ses fonctions "siège" et investira dans des axes d'excellence identitaires tel que le sport et la ferme pédagogique, au service de l'ensemble de ses ESMS, avec une logique de ressources partagées et de transversalité.

Enfin, la responsabilité sociétale (RSE) prolonge la mission de l'Acpei : inclusion, respect des droits, qualité de vie, responsabilité environnementale et ancrage territorial. Elle guide nos choix de gestion (achats, énergie, mobilité), nos pratiques RH (QVCT, prévention, compétences) et notre dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, dans un esprit de cohérence entre notre mission sociale et nos impacts.

REPÈRES STRUCTURANTS : IDENTITÉ, FORCES, ORGANISATION ET TERRITOIRE

Acpei
Châlons en Champagne

BRÈVE HISTOIRE DE L'ACPEI

14 MAI 1963 — **Création de l'association**

1966 — Ouverture de la section Médico-Professionnelle **IMPRO**

1972 — Création du **CAT**

1973 — Construction de l'**IME** rue Jeanne d'Arc

1980 — Ouverture du **Foyer Mermoz** pour accueillir l'hébergement de travailleurs du CAT

1981 — Transfert du **CAT** quartier de l'Isle aux Bois

1984 — Création des 6 premières places de **SAVS**

1986 — Création de l'internat de l'**IME**

1993 — Création d'une **section** pour 15 enfants **autistes** à l'**IME**

1995 — Ouverture du **foyer de vie Jean Charcot**

2001 — Ouverture du **foyer Jean-Pierre Burnay** pour l'accueil médicalisé d'adultes autistes à Fagnières et de la **ferme éducative** à Nuisement-sur-Coole

2012 — Ouverture du **nouvel internat de l'IME**

2015 — Acquisition d'un **siège social**

2016 — Ouverture du Foyer pour personnes Handicapées Vieillissantes « **Claude Meyer** »

Ouverture du **SESSAD** (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile)

Extension et installation de l'**accueil de jour** sous forme autonome

2019 — Création de l'**UEMA** (Unité d'Enseignement en Maternelle pour les Autistes)

2021 — Inauguration du **Gymnase Daniel Royer**

Création du 1er **Habitat Inclusif** rue des Augustins

Déménagement et emménagement du foyer de vie Jean Charcot au **foyer Pierre Devernay**

2023 — Création de l'**UEEA** (Unité d'Enseignement en Elementaire pour les Autistes)

2025 — Emménagement de l'**ESAT de l'Isle aux Bois** dans des locaux regroupés Avenue Léopold Bertot

2026 — Déménagement du Foyer Mermoz dans la **Résidence Antarès**

NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

SIÈGE

IME LE TREMPLIN
50 places

INTERNAT IME
30 places d'internat 365 jours

RÉSIDENCE ANTARES
52 places Foyer d'hébergement

FOYER DEVERNAY
36 places Foyer de vie / 9 places FAM

IME - SECTION AUTISTE
15 places

SESSAD
24 places

ACCUEIL DE JOUR
8 places

SAVS
45 places

UEMA - UEEA
7 places - 10 places

SECTEUR ENFANCE

HABITAT INCLUSIF LES AUGUSTINS
8 logements

HABITAT INCLUSIF RÉSIDENCE LE TILLEUL
15 logements

FOYER JEAN PAUL BURNAY
18 places FAM
6 places MAS

EM3A
Equipe mobile d'appui adulte autistes

SECTEUR AUTISME ADULTE

HABITAT INCLUSIF LE VERGER
6 logements

DISPOSITIF HABITAT

FOYER CLAUDE MEYER
40 places

ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT

ESAT L'ISLE AU BOIS
144 travailleurs accompagnés

SECTEUR TRAVAIL

NOS VALEURS

Ce qui nous rassemble et oriente nos choix

ENGAGEMENT

L'engagement suppose d'être présent avec constance, faire preuve de sens et de responsabilité, et s'investir avec persévérance dans un accompagnement humain, solidaire et actif.

C'est par exemple

- *des professionnels mobilisés dans la durée, qui assurent une présence fiable et sécurisante pour les personnes accompagnées,*
- *une attention portée à la continuité de l'accompagnement, à la qualité des pratiques et à l'amélioration continue.*
- *des bénévoles et familles acteurs dans la vie associative, participant aux conseils, projets et actions collectives*

HUMANISME

L'humanisme consiste à reconnaître chacun dans son humanité, accueillir chaque personne avec ouverture d'esprit. C'est croire en ses capacités, écouter ses envies, respecter ses choix, répondre à ses besoins. C'est prendre soin d'elle avec bienveillance et l'accompagner en mettant le cœur autant que les compétences.

L'humanisme repose sur d'autres qualités essentielles :

- La reconnaissance des différences, capacités et souhaits
- L'empathie et la bienveillance envers les personnes accompagnées et celles qui les accompagnent.
- L'altruisme : la valorisation des besoins et souhaits de l'autre, au-delà de l'intérêt personnel
- La sensibilité : l'ouverture d'esprit pour accueillir la personne dans son entièreté.

BIENVEILLANCE

C'est avoir la capacité à se montrer indulgent, attentionné envers autrui, compréhensif. C'est avoir une « considération inconditionnelle de l'autre » (Carl Rogers).

C'est par exemple :

- *accueillir un salarié dans de bonnes conditions*
- *respecter le rythme de la personne lors de son admission et tout au long de sa vie*

TOLÉRANCE

C'est la capacité d'admettre les différentes manières d'agir et de penser d'autrui, lors de nos accompagnements et au-delà. Il s'agit de faire tout ce qui est possible pour rendre la société accessible, ouverte et accueillante à la différence. Autrement dit, promouvoir l'équité pour que chacun puisse participer à la vie en société.

SOLIDARITÉ

Depuis sa création, l'Acpei s'appuie sur l'entraide entre familles. La solidarité, valeur fondatrice, se traduit par la réciprocité, le partage et l'attention portée aux conditions de vie de chacun, dans une démarche d'écoute et d'empathie.

EXPERTISE PARTAGÉE

L'expertise partagée repose sur la reconnaissance des expériences de chacun – personnes accompagnées, familles et professionnels – afin de construire un accompagnement cohérent et durable. En tant qu'association familiale, l'Acpei veille aussi à transmettre ses valeurs entre générations et à soutenir les familles pour renforcer leur confiance et leur initiative.

PARTAGER

Partager, c'est cultiver les occasions d'échanger les uns avec les autres. C'est le prérequis à la vie en société avec autrui. Cela permet la cohésion, entretient la convivialité, favorise la communication, crée un climat de confiance, développe la satisfaction des acteurs.

L'Acpei souhaite développer des démarches collectives où chacun partage ses compétences et s'unit pour construire des réponses adaptées aux besoins et attentes des personnes accompagnées.

C'est par exemple :

- *la pair-aidance entre professionnels, entre personnes accompagnées et/ou entre familles*
- *la participation active des personnes accompagnées à leur projet personnalisé, et aux Cconseils de la Vie Sociale*
- *une collaboration active avec les familles et tuteurs*
- *des équipes pluridisciplinaires qui dialoguent, s'ajustent, se coordonnent*
- *des projets d'établissement ou service élaborés collectivement*
- *une culture d'écoute et de reconnaissance des savoirs*

NOS SPÉCIFICITÉS

Ces forces qui nous distinguent

LE PROJET SPORTIF

L'Acpei dispose d'atouts sportifs exceptionnels, qui constituent un marqueur d'identité et un levier d'excellence pour l'ensemble de l'association : premier gymnase dédié au sport adapté en France, accompagnement d'athlètes paralympiques, première association Sport Adapté du Grand Est en nombre de licenciés avec l'ASAC les Matelots, et reconnaissance au titre du label Maison Sport-Santé.

Cette combinaison rare associe équipement, culture sportive, volume de pratiquants, expertise et crédibilité, tout en renforçant notre capacité de rayonnement, d'attractivité et de coopération avec le mouvement sportif et les acteurs de santé.

Sur cette base, l'Acpei a la capacité de structurer un parcours sportif complet et cohérent, allant du sport-santé, à l'inclusion dans le droit commun, puis à la compétition et, lorsque c'est le projet de la personne, à l'accès au haut niveau en sport adapté.

Le sport devient ainsi un outil concret d'autodétermination, de participation sociale et de santé, mais aussi une fonction ressource : appui aux clubs, sensibilisation, adaptation des pratiques et sécurisation de l'accueil de publics aux besoins spécifiques (TSA, situations complexes).

Ce projet sportif associatif renforce directement la qualité des accompagnements, la cohésion territoriale et la capacité d'innovation de l'Acpei.

NOTRE FERME ÉDUCATIVE

La ferme éducative de Nuisement constitue un atout identitaire majeur de l'Acpei. Issue du legs de M. Burnay, elle offre un environnement rare, apaisant et structurant, propice à l'épanouissement des personnes accompagnées et à des apprentissages concrets. Ce lieu, ancré dans la nature et le vivant, permet de développer des capacités fonctionnelles et sociales (autonomie, repères, confiance, engagement dans une activité, sens des responsabilités), tout en soutenant le bien-être et la participation.

Sur cette base, l'Acpei souhaite faire de la ferme une ressource d'excellence au service de l'ensemble de ses ESMS, en développant une offre structurée de médiation animale et d'activités éducatives adaptées (cheval, chèvres, âne, poules, cochons).

La médiation animale peut contribuer à l'apaisement, à la relation, à la communication, à la motricité et à la régulation émotionnelle, notamment pour les personnes avec TSA, troubles psychiques, vieillissement ou situations complexes.

La ferme devient ainsi un support d'accompagnement, d'inclusion et de coopération territoriale, tout en valorisant un patrimoine associatif à forte portée symbolique et thérapeutique.

CHESS AUTISME

Le projet Chess Autisme est un atout singulier de l'Acpei parce qu'il combine innovation éducative, inclusion et partenariat territorial structurant : porté dans le cadre de la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT / PTSM), il utilise le jeu d'échecs comme outil de développement pour des personnes avec TSA, au croisement des dimensions cognitives, sociales et d'autorégulation.

Il repose sur un partenariat inédit avec l'Échiquier Châlonnais, acteur reconnu de la vie locale et nationale, ce qui permet de relier naturellement le médico-social à un club de droit commun et de rendre la pratique accessible, valorisante et socialisante.

La force du projet tient aussi à sa méthode : depuis septembre 2024, un travail est engagé pour concevoir une méthodologie adaptée, élaborer un programme et un référentiel d'évaluation, puis sensibiliser les personnes concernées, leurs familles et les professionnels afin de démontrer que les échecs peuvent être une approche accessible à tous.

L'ambition est ensuite de décliner des ateliers et activités échecs dans les établissements de l'association, en cohérence avec notre logique de plateforme, et de faire de l'Acpei une ressource pour le territoire sur ce champ d'accompagnement innovant.

NOTRE TERRITOIRE

IMPLANTATION CHÂLONNAISE

L'Acpei est historiquement ancrée sur le bassin châlonnais, où elle s'est construite et développée au plus près des besoins des personnes et des familles.

Son territoire d'intervention principale couvre la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, avec une zone opérationnelle d'intervention d'environ 25 minutes autour de Châlons, cohérente avec les trajets du quotidien (école, travail, soins, vie sociale).

Dans cette aire d'environ 90 000 habitants,, l'Acpei assume une responsabilité populationnelle pour contribuer à la disponibilité d'une offre adaptée, à la prévention des ruptures de parcours, à la lisibilité de l'accès aux solutions et au développement de coopérations avec les acteurs du droit commun (santé, éducation, logement, culture, sport, ESS).

Cette responsabilité implique d'objectiver les besoins, d'identifier les angles morts et de faire évoluer l'offre, y compris par des réponses nouvelles ou des modalités plus modulaires, au service des parcours.

RAYONNEMENT MARNAIS

Au-delà de cet ancrage de proximité, l'Acpei porte un rayonnement départemental par des dispositifs et des réponses qui dépassent le seul bassin châlonnais.

Son implication dans l'EMAS et le portage de l'EM3A témoignent d'une capacité d'appui et de coopération au service de la scolarité inclusive et de situations complexes qui dépasse le bassin chalonnais.

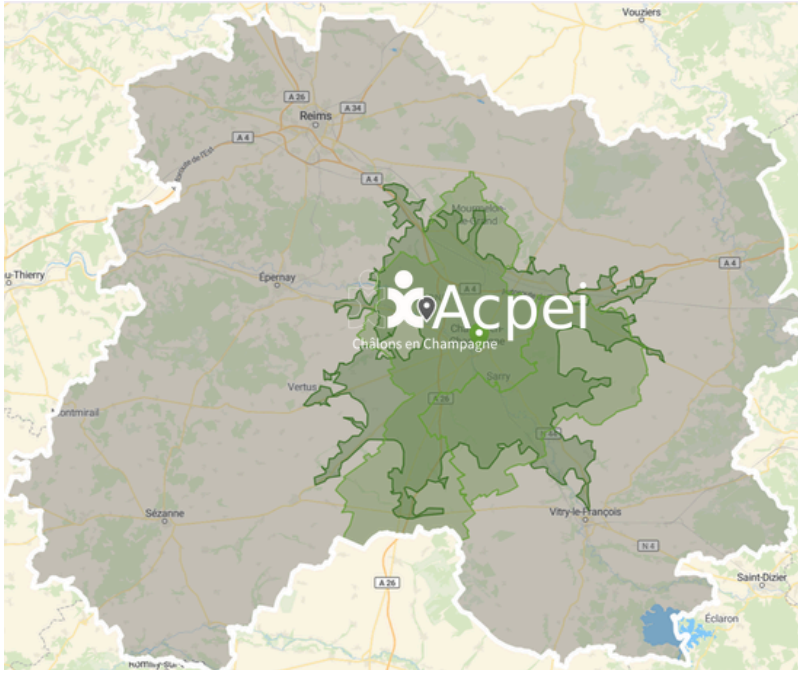

L'association porte également des singularités départementales structurantes : le seul internat d'IME de la Marne ouvert 365 jours par an, positionnant l'Acpei comme partenaire clé pour les enfants en double vulnérabilité, et le seul foyer de type FAM dédié aux personnes handicapées vieillissantes, réponse essentielle pour accompagner le vieillissement et sécuriser les transitions.

C'est ainsi que les personnes accompagnées par notre association sont aujourd'hui accueillies depuis toute la Marne.

Ces missions renforcent la responsabilité de l'Acpei dans l'organisation des parcours à l'échelle du département et justifient une coopération renforcée avec l'ensemble des partenaires institutionnels et territoriaux.

NOTRE ORGANISATION

GOUVERNANCE ET DIRIGEANCE

L'Acpei a structuré une organisation claire entre gouvernance et dirigeance, afin de garantir un pilotage à la fois légitime, efficace et sécurisé.

Le Conseil d'Administration, dont les travaux sont animés par son Président, assure la gouvernance : il définit les orientations, valide la stratégie, vote les budgets, contrôle la bonne marche de l'association et veille au respect de ses valeurs, de ses obligations et de ses engagements. Il représente également l'association dans sa dimension militante et partenariale, en lien avec les familles et les personnes accompagnées.

Le Directeur général assure la dirigeance : il met en œuvre les orientations décidées par le Conseil d'Administration, pilote l'organisation et les équipes, garantit la continuité de service, la qualité des accompagnements, la conformité et la performance globale (RH, finances, qualité, partenariats, transformation de l'offre). Cette répartition des rôles, fondée sur la complémentarité et la confiance, permet au Président et au Directeur général d'agir dans un cadre explicite : le premier dans une logique de cap et de contrôle, le second dans une logique de mise en œuvre et de management, au service des personnes accompagnées et du projet associatif.

LE RÔLE DU SIÈGE

Le Siège, sous l'autorité de la Direction générale, constitue le centre de pilotage de l'association. Il est à la fois un outil stratégique au service du projet associatif et un ensemble de fonctions supports qui sécurisent l'activité des établissements et services.

Sa mission est d'apporter cohérence, conformité et performance globale : centralisation et pilotage financier, gestion patrimoniale, qualité et gestion des risques, politique ressources humaines, ainsi qu'une fonction achats visant à professionnaliser les relations fournisseurs, sécuriser les contrats et développer des achats responsables.

Le siège est également un levier de mutualisation des compétences techniques et de recherche de synergies (outils numériques, procédures, expertise, ingénierie de projets, partenariats), afin d'éviter les fonctionnements en silo et de permettre aux équipes de se concentrer sur l'accompagnement.

Cette fonction doit être renforcée pour répondre aux enjeux actuels : transformation de l'offre, exigences accrues en matière de pilotage, de traçabilité, de conformité et d'efficience, et attentes des autorités de contrôle et de tarification (qualité, sécurité, soutenabilité financière, coopération territoriale). La Direction générale a ainsi un rôle central d'animation et d'arbitrage : orienter, organiser la mise en œuvre, garantir l'équité entre structures, soutenir les directions de chaque établissements, et construire une logique "groupe" où l'on partage les ressources, les méthodes et les solutions.

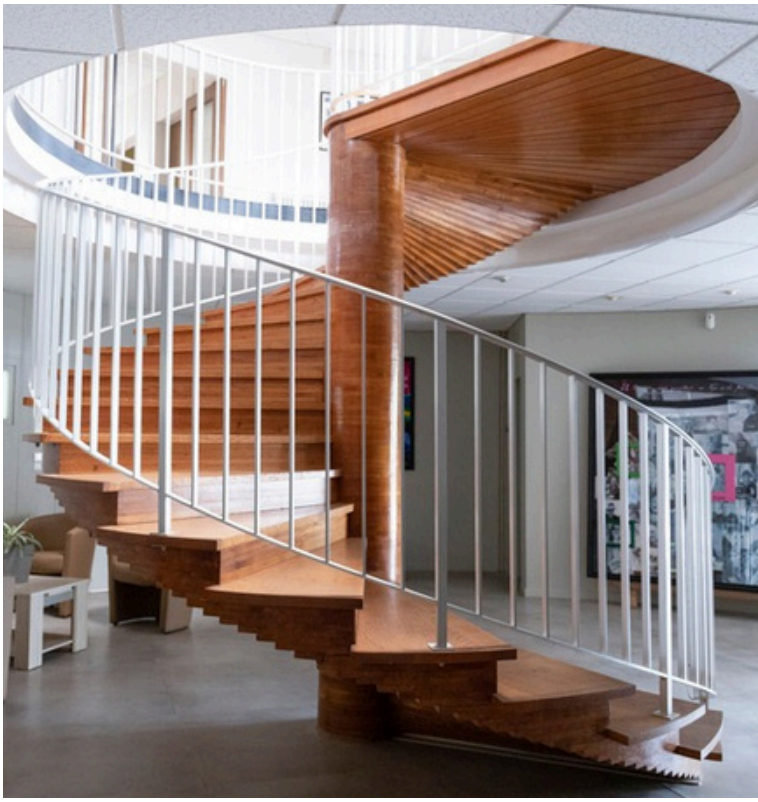

LE RÔLE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Les établissements et services sont le cœur opérationnel de l'Acpei : ils portent la relation quotidienne avec les personnes accompagnées et leurs proches, et traduisent concrètement les orientations du projet associatif.

Les directeurs d'établissement sont les pilotes de proximité : ils organisent l'activité, garantissent la qualité et la sécurité, animent les équipes, développent les partenariats locaux et contribuent à l'amélioration continue. Dans une logique de "groupe", ils ne pilotent pas uniquement leur structure : ils participent à des responsabilités transversales pour renforcer la cohérence associative, pour mutualiser les compétences et pour diffuser les bonnes pratiques.

Les professionnels, quant à eux, sont les premiers acteurs de la qualité d'accompagnement : ils co-construisent les projets personnalisés, mobilisent les compétences éducatives, soignantes et techniques, développent l'autodétermination et l'accessibilité (dont la CAA), et assurent la continuité des parcours.

L'Acpei recherche un fonctionnement fondé sur la solidarité inter-établissements : mise en place de pôles transversaux portés par les directeurs (ex. pôle soins, pôle autisme, pôle sport, situations complexes…), développement de référents et de fonctions ressources, et utilisation d'outils partagés au service de tous (ferme pédagogique et médiation animale, gymnase dédié au sport adapté, équipe maintenance, ressources communes).

Cette organisation en "groupe" vise un objectif simple : que chaque structure bénéficie de la force collective de l'Acpei, pour sécuriser les équipes et sécuriser les parcours des personnes accompagnées.

5 ENGAGEMENTS POUR AGIR ENSEMBLE, AU SERVICE DE TOUS

Acpei
Châlons en Champagne

NOS ENGAGEMENTS
2026 - 2030

1 Soutenir et accompagner chaque personne dans son pouvoir d'agir

Nous affirmons un accompagnement centré sur la personne, ses choix, sa citoyenneté et sa qualité de vie. L'ambition est de renforcer le pouvoir d'agir et l'accès effectif aux droits, en sécurisant les parcours sans infantiliser. La Communication Alternative et Améliorée (CAA) devient un socle commun pour rendre possibles l'expression, le consentement et la participation. Nous voulons des projets personnalisés plus accessibles, plus co-construits, et une organisation réellement "capacitante".

2 Soutenir les familles et reconnaître leur place

Reconnaître les proches comme partenaires du parcours, et améliorer l'écoute, l'information et la co-construction. Déployer une politique aide aux aidants : répit, guidance, médiation, accompagnement des transitions. Renforcer la coopération (territoire, pairs, associations, services) pour mieux répondre aux besoins des familles. Soutenir aussi les personnes en liste d'attente par des solutions intermédiaires et un maintien du lien.

3 Dynamiser la vie associative

Développer la vie associative, la participation des personnes accompagnées et leurs familles et le dialogue avec les partenaires. Affirmer nos axes d'excellence grâce à nos spécificité : sport et ferme pédagogique de Nuisement au service de tous les ESMS. Rendre l'Acpei plus visible, utile et reconnue sur l'agglomération de Châlons-en-Champagne avec l'ambition de fédérer, innover dans le financement participatif, et créer des liens durables avec le territoire.

4 Reconnaître et accompagner les salariés

Nos équipes sont la première richesse de l'Acpei : nous investissons dans la formation, l'attractivité, la fidélisation et le management. L'ambition est de sécuriser les parcours professionnels, prévenir l'usure, et soutenir des pratiques de qualité (autodétermination, CAA, inclusion). Nous développons une marque employeur cohérente avec nos valeurs : sens, reconnaissance, conditions de travail, et évolution. Une politique RH outillée (QVCT, compétences, prévention, dialogue social) devient un levier stratégique.

5 Innover pour une offre de service diversifiée et inclusive

Engager la transformation de l'offre : réponses modulaires, plateformes de services, continuité des parcours plutôt qu'une logique de places. Assumer une responsabilité populationnelle : réduire les ruptures et créer, si besoin, de nouvelles réponses (accueils de jour, domicile spécialisé…). Consolider le siège (qualité, SI, RH, données, projets, RSE) et développer les coopérations inter-associatives. Ambition : une organisation robuste, agile et durable, au service du territoire et de l'évolution des publics.

1 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER CHAQUE PERSONNE DANS SON POUVOIR D'AGIR

GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT ÉTHIQUE AU SERVICE DE L'AUTODÉTERMINATION

L'Acpei fait de l'autodétermination et du pouvoir d'agir un principe opérationnel : permettre à chacun de comprendre, choisir, s'exprimer, essayer, et participer aux décisions qui le concernent, avec des soutiens proportionnés.

Concrètement, l'association déploiera des pratiques communes : soutien à la décision, accessibilité de l'information, participation renforcée au projet personnalisé, et organisation qui assume une prise de risque raisonnée (ni « interdit », ni « laisser-faire », mais évaluation/compensation/sécurisation).
Lorsque les situations sont complexes, l'Acpei veillera à une approche éthique et pluridisciplinaire, associant la personne, ses proches et les partenaires, afin d'arbitrer de manière explicite entre sécurité, liberté et qualité de vie.

L'association s'engage à assurer un accompagnement fondé sur un questionnement éthique, le respect des droits fondamentaux et une attention aux choix personnels de chacun.

Cela implique de reconnaître la capacité des personnes à décider pour elles-mêmes, d'accepter la prise de risque comme partie intégrante de la vie, et d'accompagner sans contraindre.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Adapter l'environnement pour favoriser la prise d'initiative en garantissant la sécurité de chacun
- Personnaliser l'accompagnement en étant à l'écoute des attentes de la personne, et pas seulement en réponse à ses besoins
- Evaluer les capacités de chacun pour favoriser leur communication (y compris de leurs émotions) et leur prise d'initiative
- Responsabiliser la personne et valoriser les réussites
- Oser proposer des alternatives aux personnes accompagnées (élargir le champ des possibles)
- Systématiser les possibilités de choix dans les accompagnements quotidiens (activités, repas, habillage, hygiène…)
- Questionner les habitudes de travail, éviter les routines (lorsqu'elles ne répondent pas à un besoin de la personne)
- Aider les familles à considérer leur proche dans son statut d'adulte

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Apprendre à être autonomes, vouloir des responsabilités, prendre des initiatives
- Choisir comment elles dépensent leur argent, et apprendre à le gérer
- Aller passer des bons moments dans des lieux ordinaires (cafés, restaurants, discothèques…)
- Pouvoir aller en ville toutes seules
- Pouvoir vivre avec qui elles souhaitent, et seules si elles en ont envie
- Faire la rencontre d'autres personnes (dans les activités, au self ou en ville)
- Voir leur amoureux.se quand elles veulent
- Quitter l'établissement pour vivre un autre projet

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Mettre en place un comité éthique pour favoriser la réflexion collective face aux dilemmes, soutenir la décision dans les situations complexes, et promouvoir une culture éthique partagée en favorisant la parole des personnes accompagnées.

DÉVELOPPER UNE ORGANISATION CAPACITANTE

L'association souhaite proposer à chaque personne accompagnée un cadre qui lui offre les moyens d'agir, de comprendre et de participer pleinement.

Cela suppose de faciliter l'accès à l'information, de créer des conditions favorables à l'apprentissage et à l'autonomie, et de soutenir activement l'exercice des capacités individuelles.

En corollaire, l'Acpei affirme le principe du "droit au retour" : permettre à chacun d'expérimenter avec la garantie qu'en cas de difficulté, une solution de retour ou de réajustement est possible. Ce droit au retour sécurise la prise d'initiative, réduit la peur de l'échec et encourage des parcours progressifs.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Favoriser les apprentissages tout au long de la vie (vie quotidienne, vie sociale, scolaire, maintien des acquis, autonomie, formation…)
- Permettre aux remplaçants de connaître les besoins particuliers des résidents
- Eveiller les personnes à de nouveaux centres d'intérêt, repérer la non-adhésion des personnes aux activités proposées, questionner le pourquoi des activités en place, proposer de nouvelles activités

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Être informées sur leurs droits (ex. lorsqu'on est sous protection juridique)
- Faire des stages au CFA ou des immersions à l'ESAT, pour choisir son futur métier
- Être indépendantes : par ex. s'occuper seul de leur chez-soi (linge, sol…)
- Être autonomes : par ex. se coucher plus tard si elles en ont envie
- Être félicitées quand elles ont bien travaillé
- Avoir le choix de ce qu'elles mangent

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Garantir un accompagnement des personnes par des professionnels formés, qui connaissent les problématiques spécifiques des publics accompagnés et les postures professionnelles
- Développer les passerelles entre établissements : permettre aux personnes d'expérimenter des modalités d'accueil/accompagnement alternatifs (FV-ESAT ; habitat…)
- Garantir un droit au retour en cas de difficulté dans l'évolution du parcours

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DANS TOUTES LES DIMENSIONS DE LEUR PARCOURS DE VIE

Accompagner les personnes dans l'ensemble des dimensions de leur parcours de vie signifie reconnaître et soutenir leurs besoins et aspirations dans toutes leurs composantes. L'association veille notamment à accompagner de façon adaptée l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi ; la vie affective, intime et sexuelle, et plus tard, à adapter l'accompagnement face aux enjeux liés à l'avancée en âge des personnes. L'association affirme ainsi sa volonté de garantir un accompagnement global, respectueux et évolutif tout au long de la vie.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Favoriser les apprentissages tout au long de la vie (vie quotidienne, vie sociale, scolaire, maintien des acquis, autonomie, formation…)
- Proposer des accompagnements dans l'ensemble des dimensions de la vie, tout en restant dans une logique de subsidiarité

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Avoir une vie affective, intime et sexuelle respectueuse de leur consentement
- Affirmer leur identité de genre
- Quel que soit leur âge, avoir accès aux apprentissages scolaires et pédagogique, puis de formation professionnelle

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Proposer un cadre d'accueil et d'accompagnement modulaire, qui permet aux professionnels d'adapter l'accompagnement à la situation des personnes aux différentes étapes de leur parcours de vie, selon leurs attentes et leurs besoins
- adhérer aux dispositif structurant les démarches et bonnes pratiques (exemple : Un avenir après le travail...)

MUTUALISER LES OUTILS & MÉTHODES DE COMMUNICATION AU SERVICE DU POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES

L'association entend développer la communication alternative et améliorée (CAA), qui constitue un levier essentiel pour favoriser l'expression de chacun, garantir l'accessibilité des échanges et soutenir l'inclusion des personnes qui présentent des difficultés d'expression orale.

Cette expertise doit être partagée entre professionnels, pour que les capacités développées par la personne et les outils qu'elle utilise restent utilisables même lorsqu'elle change d'équipe ou de lieu d'accompagnement.

La CAA n'est pas un outil isolé : c'est une politique associative d'accessibilité de la communication. Elle suppose une présomption de compétences et un environnement facilitateur, ainsi que la formation des interlocuteurs (professionnels, proches, partenaires).

L'Acpei structurera cette politique : repérage/évaluation, mise à disposition d'outils (low tech / high tech), continuité des supports dans le parcours, et diffusion des bonnes pratiques vers les partenaires du droit commun.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Définir quelles techniques de communication seraient les mieux adaptées aux personnes, grâce à des évaluations neuropsychologiques
- Mettre en place un « passeport communication » qui suit la personne tout au long de son parcours, et présente les moyens de communication qu'elle utilise

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Être bien accompagnées par les éducateurs, se sentir écoutées et respectées
- Exprimer leurs préférences et leurs attentes, par tout moyen de communication

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Former les professionnels et les familles à la communication alternative et améliorée (CAA)
- Protocoliser les admissions en établissement : garantir la transmission des éléments de bilan et les outils mis en place à l'équipe qui prend le relais
- Créer une cellule ressource CAA (référents terrain + compétences orthophonie/ergo/psy/neuropsy) et un référentiel commun.
- Rendre accessibles les projets personnalisés et les instances (supports FALC, pictogrammes, supports visuels, temps de latence, médiation).
- Soutenir l'essaimage CAA vers l'école, les clubs, les employeurs et les services municipaux, pour garantir la continuité des parcours.

SOUTENIR L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA SANTÉ

L'Acpei fait de l'accès aux soins et à la santé un axe prioritaire de son projet associatif.

Les personnes en situation de handicap rencontrent, plus que d'autres, des obstacles spécifiques : difficultés d'accès aux professionnels de santé (notamment gynécologie, soins dentaires), délais, inadéquation des conditions d'accueil, barrières de communication, anxiété, troubles sensoriels, et risques accrus de renoncement aux soins. Notre ambition est de sécuriser des parcours de santé plus lisibles, plus accessibles et mieux coordonnés, en articulation étroite avec les acteurs sanitaires du territoire.

L'Acpei renforcera ses coopérations avec l'hôpital, en s'appuyant notamment sur le référent handicap, afin d'améliorer l'organisation des soins programmés (préparation en amont, accessibilité de l'information, adaptations nécessaires, continuité des données utiles) et de sécuriser l'accueil aux urgences (anticipation, protocoles, repérage des besoins, communication et apaisement).

L'objectif est de limiter les situations de crise, de fluidifier les parcours et de favoriser des prises en charge adaptées, respectueuses et efficaces.

Dans une logique territoriale, l'Acpei construira également des coopérations avec la CPTS, afin de faciliter l'accès au soin de ville et de mobiliser des réponses coordonnées : repérage des professionnels accessibles, organisation de créneaux adaptés, mise en place de parcours thématiques (dentaires, gynécologiques, prévention), et développement de démarches "aller-vers" lorsque nécessaire. Cette dynamique sera articulée avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 51), afin de renforcer la coordination des situations complexes, d'éviter les ruptures, et de soutenir les professionnels du médico-social et du sanitaire dans le pilotage des parcours.

L'association s'appuie déjà sur un pôle soins transversal qui mutualise les compétences, harmonise les pratiques et soutient les équipes dans l'accès aux soins, la prévention et la coordination. Elle entend poursuivre cette structuration, notamment en développant des outils communs (repères de préparation aux consultations, supports visuels/CAA, informations utiles partagées, protocoles de liaison) et en consolidant les pratiques de prévention (dépistages, santé bucco-dentaire, santé sexuelle, vaccinations, addictions, nutrition, activité physique adaptée).

Enfin, l'Acpei souhaite renforcer son rôle d'interface et d'innovation en matière de santé : valoriser et diffuser l'usage de la salle de consultation "simulation" au Foyer JP Burnay, qui permet de préparer et d'entraîner les personnes aux consultations (désensibilisation, repérage, gestes, scénarios), et étudier l'opportunité d'intégrer une Infirmière en Pratique Avancée (IPA), afin de consolider le suivi clinique, la prévention, l'éducation à la santé, et la coordination avec les partenaires.

L'ambition est claire : garantir à chacun un accès effectif aux soins, sans discrimination, avec des parcours sécurisés et adaptés au projet de vie.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Anticiper et coordonner le parcours de soins : repérer les besoins, planifier les rendez-vous, mobiliser l'hôpital (référent handicap), la CPTS et le DAC pour sécuriser les situations complexes et éviter les ruptures.
- Rendre les soins accessibles : préparer les consultations avec des supports adaptés (CAA/FALC, fiche/passeport santé), travailler le consentement et l'apaisement, et s'appuyer sur la salle de consultation "simulation" du Foyer Burnay pour entraîner/ désensibiliser.
- Avec les familles, renforcer la prévention et le suivi : organiser des actions régulières (dont dentaire, gynéco, vaccinations/dépistages), repérer les renoncements aux soins et ajuster l'accompagnement pour maintenir un accès effectif à la santé.

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Conventionner avec le Centre Hospitalier de Châlons en Champagne une attention particulière à l'accueil de personnes handicapées accompagnées par les ESSMS de l'Acpei
- S'assurer d'un accès aux soins de ville par un travail de proximité avec la CPTS
- Intégrer l'association d'Appui aux Professionnels de Santé porteur du DAC 51
- Identifier avec le SDIS les conditions de recueil des informations de santé des personnes accompagnées à domicile
- Renforcer le Pôle Soins par l'apport de compétence d'un infirmier en pratique avancée

ENCOURAGER L'ACCÈS À LA CULTURE

L'Acpei souhaite renforcer l'accès à la culture et la valorisation des créations artistiques comme leviers de citoyenneté, d'expression, de bien-être et d'inclusion. La pratique artistique (dessin, mosaïque, BD, arts plastiques, théâtre, musique, cirque…) permet de développer la confiance, la communication (y compris via la CAA), la relation aux autres et la participation à la vie sociale.

L'ambition est double : faciliter l'accès de nos publics accompagnés à l'offre culturelle locale et faire vivre la culture au sein de nos établissements, en structurant des projets repérables, accessibles et valorisés dans l'espace public.

Sur le territoire de Châlons-en-Champagne, nous visons des coopérations renforcées avec les acteurs culturels (PALC, CNAC, La Comète, le Conservatoire, Foire en scène…), en travaillant en amont pour des programmations identifiées et adaptées à nos publics (séances repérées, médiations, accessibilité, accompagnement).

En parallèle, l'association veut développer la création culturelle dans les ESMS (dont les ateliers théâtre déjà existants) et mieux valoriser les réalisations et les œuvres : expositions régulières, vernissages officiels, diffusion dans des lieux repères.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Animer et développer les ateliers en y associant des objectifs d'expression, de communication, d'ouverture culturelle et de participation sociale.
- Préparer l'accès à l'offre culturelle : repérage des lieux, supports visuels/CAA, adaptation sensorielle, articulation avec les partenaires pour sécuriser la participation.
- Mettre en valeur les productions : documenter (photos, notices, récits), préparer les expositions (sélection, accrochage, cartels accessibles), organiser des temps de présentation par les personnes.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Choisir et porter leurs projets (thèmes, formats, lieux d'exposition), participer aux décisions (sélection des œuvres, organisation des vernissages, invitations).
- Être acteurs de la médiation : présenter leurs créations, co-animer des ateliers, rencontrer le public, participer à des événements culturels de la ville comme bénévoles ou participants.
- Contribuer à la communication : textes, dessins, interviews, capsules vidéo, cartes en langage accessible, témoignages sur le sens de la création et du parcours.

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Structurer un programme culturel associatif : un calendrier annuel "culture" avec des rendez-vous repérés (sorties, ateliers, expositions, événements), un référent culture, et des objectifs simples (accès, participation, valorisation).
- Conventions avec les acteurs culturels (PALC, CNAC, La Comète, Conservatoire, Festival Foire en scène…) : prévoir en amont des créneaux identifiés, médiation culturelle, accueil adapté, tarifs/quotas, accessibilité (supports, repérage, sensorialité, temps).
- Faire entrer la culture dans les établissements : organiser des résidences d'artistes, ateliers co-animés, interventions "hors-les-murs", et partenariats avec écoles/compagnies,
- Valoriser publiquement les créations : transformer le hall d'accueil du siège (et d'autres lieux repères comme La Rencontre) en lieux d'exposition permanents/temporaires, avec un calendrier de vernissages officiels (familles, partenaires, élus, entreprises).

ORGANISER UN SERVICE DES SPORTS

Le sport constitue un marqueur identitaire fort de l'Acpei et un levier majeur au service de la santé, de l'autodétermination et de l'inclusion des personnes accompagnées.

Afin de franchir une nouvelle étape dans son développement, l'association souhaite structurer un service des sports (coordination), visant à rendre l'accès aux activités physiques et sportives effectif pour tous. Ce service permettra de proposer une offre lisible, progressive et adaptée, inspirée des modèles existants en milieu scolaire et fédéraux, et pleinement articulée avec les partenaires du territoire.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale Sport et Handicap et s'appuiera notamment sur la Maison Sport-Santé, afin de structurer un véritable parcours « sport-santé / activité physique (sport) adaptée », intégrant des objectifs de prévention, de bien-être et de lutte contre la sédentarité.

Parallèlement, elle favorisera l'accès à une pratique sportive en milieu ordinaire (clubs, équipements, événements), en veillant à proposer les adaptations nécessaires. Cette dynamique reposera sur un partenariat renforcé avec l'ASAC Les Matelots, acteur central du développement du parasport adapté sur le territoire.

Au-delà de l'accès à la pratique, l'Acpei porte l'ambition de permettre à chacun d'atteindre sa propre excellence, dans une logique de progression, de dépassement de soi et de reconnaissance, quelles que soient ses capacités.
Pour les personnes qui en expriment le projet, l'association vise à favoriser une dynamique de recherche de performance, pouvant aller jusqu'à une pratique de haut niveau, en structurant de véritables parcours de vie articulés autour du sport.

Cette dynamique s'inscrit dans une logique de parcours, initiée dès l'IME à travers la détection, le perfectionnement et l'accompagnement vers le haut niveau, puis poursuivie au sein de l'ESAT par l'aménagement du parcours professionnel (organisation du temps de travail, adaptation des objectifs, articulation entre entraînement et compétition).

Cette approche s'appuie également sur un accompagnement éducatif spécifique, intégrant les dimensions de la vie quotidienne liées à une pratique sportive intensive : gestion du rythme de vie, récupération, hygiène de vie, alimentation et autonomie dans l'organisation personnelle.

Le sport constitue également un levier d'insertion professionnelle. Il permet de développer et de valoriser des compétences transférables telles que l'engagement, la coopération, la persévérance et la capacité à s'organiser, tout en ouvrant des perspectives vers les métiers du sport. Des passerelles pourront être mises en place vers des parcours qualifiants, notamment dans les domaines de l'encadrement et de l'animation sportive, pour les personnes qui en expriment le projet.

La pratique sportive est également un espace de cohésion et de lien social, notamment lors de la pratique compétitive et l'engagement des personnes accompagnées et de leurs familles dans un club des supporters et une implication bénévole.

Enfin, l'Acpei ambitionne de devenir un centre d'expertise en parasport adapté : appui-ressource pour les clubs et partenaires, montée en compétences des équipes, et développement d'une offre de formation professionnelle, pouvant aller jusqu'à une identification comme organisme de formation sur ces thématiques.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Choisir une pratique, s'engager dans un rythme, fixer des objectifs, participer aux événements et, si souhaité, construire un projet sportif plus ambitieux (compétition, haut-niveau).
- S'impliquer dans l'encadrement sportif
- S'investir dans la vie associative de l'ASAC les Matelots

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Repérer les envies et capacités, construire des parcours sportifs progressifs et lever les freins avec des adaptations et supports accessibles.
- Accompagner la valorisation des compétences et les passerelles vers l'insertion (stages, métiers du sport, animation).
- Adapter les accompagnements afin de favoriser la pratique sportive

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Créer un service des sports transversal et interétablissement : coordination, programmation, partenariats, accessibilité, transport...
- Structurer un parcours sportif complet, intégrant le sport-santé et l'activité physique adaptée (Maison Sport-Santé), l'accès au droit commun, le parasport adapté, en pratique compétitive et non compétitive, ainsi que l'accompagnement des projets de performance, pouvant aller jusqu'au haut niveau (de l'IME à l'ESAT : détection, perfectionnement, aménagement des parcours).
- Renforcer l'encadrement sportif dans les établissements (temps dédiés, projets inter-ESMS, partenariats clubs).
- Développer une fonction centre ressource para sport adapté : appui aux clubs, sensibilisation, formations internes/externe, et montée en puissance vers une offre de formation professionnelle (voire organisme de formation).

DEVELOPPER UNE OFFRE DE VACANCES ADAPTÉES

Les vacances adaptées participent pleinement à la qualité de vie, à l'autodétermination et à la participation sociale.

Elles offrent un espace de rupture positive, de découverte et d'apprentissages (autonomie, relation, choix, confiance), souvent difficile à retrouver dans le quotidien. Or, l'accès aux séjours devient plus complexe : coûts en hausse, offre qui se raréfie, inégalités entre les personnes selon les moyens et la capacité des familles à organiser. Cette situation crée un risque de renoncement et d'isolement.

L'Acpei souhaite donc sécuriser et développer une réponse "vacances" plus accessible et équitable, capable d'accueillir des personnes présentant des besoins spécifiques ou des situations complexes, précisément parce que nous les connaissons et savons les accompagner.

L'ambition est de proposer des séjours conçus comme des projets de vie : préparés en amont, adaptés, et porteurs d'inclusion, tout en garantissant un cadre sécurisé pour les personnes, les familles et les professionnels.

L'approche privilégiée repose sur des petits groupes, encadrés par des professionnels qui connaissent les personnes, pour sécuriser les situations et limiter les risques de rupture.

L'association souhaite également éviter les lourdeurs logistiques des plateformes de transport (ramassages, hubs) en recherchant des solutions plus directes et plus souples.

Ces séjours ne doivent pas enfermer les personnes "entre elles" et l'Acpei cherchera donc à ouvrir ces vacances à d'autres usagers d'autres ESMS, et à favoriser des expériences réellement inclusives. Le format pourra être modulé, afin de contenir les coûts, faciliter l'organisation et multiplier les opportunités.

Enfin, le projet pourra intégrer des séjours avec les aidants : réfléchir à ce que l'Acpei peut proposer aux parents qui souhaitent partir avec leur proche, dans une logique de soutien et de répit partagé.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Exprimer leurs préférences (mer, montagne, loisirs...), choisir un format (court/plus long), participer à la préparation, et proposer des activités.
- Donner un retour sur ce qui a facilité le séjour (transport, rythme, activités, relations) pour améliorer les prochains départs.

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Définir le positionnement juridique de ces natures de séjour.
- Structurer une offre "Vacances Acpei" à coûts maîtrisés (petits groupes, formats courts possibles, organisation simplifiée des transports).
- Développer une modalité "séjours avec les aidants" (cadre, objectifs, conditions d'organisation) pour les familles qui souhaitent partir ensemble.

2 SOUTENIR LES FAMILLES ET RECONNAÎTRE LEUR PLACE

DÉVELOPPER L'AIDE AUX AIDANTS

L'association souhaite développer une politique ambitieuse d'aide aux aidants (parents, conjoints, fratries, amis, proches), fondée sur l'écoute, l'information, le soutien et le répit. Les aidants jouent un rôle essentiel dans la stabilité des parcours ; pourtant, la charge physique, émotionnelle et organisationnelle peut conduire à l'épuisement, à l'isolement et à des ruptures de parcours. Notre ambition est de prévenir l'usure, de reconnaître la place des proches comme partenaires, et d'offrir des solutions concrètes, accessibles et adaptées à la diversité des situations.

Cette politique doit intégrer explicitement la problématique des jeunes aidants, souvent invisibles : frères et sœurs d'enfants accompagnés, adolescents ou jeunes adultes qui prennent une part importante dans la vie quotidienne, la surveillance, l'organisation familiale, ou le soutien émotionnel. Cette réalité peut impacter la scolarité, la santé, la sociabilité, et la construction personnelle. Nous voulons repérer, écouter et soutenir ces jeunes, sans les enfermer dans un rôle, en leur proposant des espaces adaptés, des relais, et un accès facilité aux ressources du territoire.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Repérer et accueillir la parole des aidants : intégrer systématiquement la question du "qui aide et comment ?" dans l'évaluation et le projet personnalisé (y compris la fratrie), identifier les signaux d'épuisement et les besoins de soutien.
- Informer et orienter sur les dispositifs existants (formations des aidants, GEM, plateforme de répit…)

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Dès l'admission proposer un temps d'accueil spécifique "familles et aidants" présentant l'Acpei, les interlocuteurs, et les ressources disponibles sur le territoire.
- Mettre en place un programme annuel en lien avec les acteurs spécialisés : réunion annuelle des aidants, cycle de rencontres thématiques, et événements conviviaux (café des aidants)
- Déployer une attention spécifique aux jeunes aidants : repérage, information, temps dédiés, partenariats scolaires et jeunesse, en veillant à la confidentialité et à l'absence de stigmatisation.
- Renforcer le répit et les solutions intermédiaires : développer des solutions de répit (accueil temporaire, accueils de jour, séjours, relais à domicile)
- soutenir les familles en attente d'une place par des actions de soutien.

RENFORCER LA COOPÉRATION POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

L'Acpei entend accentuer la coopération, à la fois entre ses établissements et services et avec les acteurs du territoire, afin d'apporter aux familles des réponses plus lisibles, plus rapides et mieux coordonnées. Les besoins des proches ne se limitent pas à une demande de place : ils concernent l'information, le soutien, le répit, les transitions (petite enfance, scolarité, adolescence, passage à l'âge adulte, vieillissement), et la gestion des périodes de fragilité. Notre ambition est de réduire les ruptures de parcours et les situations d'épuisement en construisant une logique de "parcours famille", où l'accès à une solution ne dépend pas d'un seul établissement mais d'un réseau de réponses mobilisables.

Cette coopération vise également à apporter des solutions aux personnes en liste d'attente, en proposant des réponses intermédiaires et un maintien du lien : guidance, ateliers, accompagnements modulaires, accès à des ressources (CAA, sport, ferme, soutien éducatif), et orientation facilitée vers les partenaires compétents.

Le développement de partenariats locaux, notamment autour de solutions de répit, doit permettre d'offrir une palette de réponses diversifiées, accessibles et adaptées aux situations individuelles, en renforçant la continuité et la sécurité des parcours.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Accompagner individuellement les familles (rendez-vous avec l'assistante de service social, un psychologue, le mandataire…)
- Anticiper l'avenir aavant le départ en retraite du travailleur d'ESAT
- Informer les parents pour les aider à penser « l'après »
- Mieux connaître le réseau d'offre territoriale, pour connaître et faire connaître l'offre de répit

CE QUE PEUVENT FAIRE LES FAMILLES

- Être aidées à penser à soi, à se donner le droit de lâcher prise
- Mieux connaître l'offre de répit existante sur le territoire

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Favoriser la pair-aidance, le partage d'expérience entre aidants familiaux
- Proposer des séjours de vacances internes à l'association
- Développer une logique de plateforme de services : permettre aux familles d'accéder à des ressources communes de l'Acpei
- Faciliter l'intervention d'une offre de soutien au domicile

SOUTENIR LES PERSONNES EN LISTE D'ATTENTE SUR LES ÉTABLISSEMENTS

L'association s'engage à informer, soutenir et accompagner autant que possible les personnes en attente d'une place en établissement. Cette priorité s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les capacités d'accueil, avec des places insuffisantes au regard des besoins du territoire et des situations parfois complexes. L'attente fragilise les parcours, accentue la charge des familles et peut conduire à des ruptures. Même lorsqu'un accueil n'est possible dans l'immédiat, des solutions partielles sont recherchées pour maintenir un lien, sécuriser le parcours et reconnaître les besoins exprimés.

L'ambition est double : éviter l'isolement pendant l'attente et préparer au mieux l'entrée dans l'accompagnement lorsque la place devient disponible, dans une logique de continuité et de respect du projet de la personne.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Donner une information progressive : mettre en lien avec l'établissement, permettre à la personne d'aller sur le lieu de vie pour faire une visite, permettre des « stages » dans l'établissement (accueil de jour, accueil temporaire)

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Agir pour développer une offre permettant de répondre aux besoins du territoire

3 DYNAMISER LA VIE ASSOCIATIVE

FAVORISER L'ENGAGEMENT DE CHAQUE PARTIE PRENANTE DANS LA VIE ASSOCIATIVE

L'association souhaite favoriser et valoriser l'engagement de tous les acteurs – personnes accompagnées, familles, proches aidants, professionnels, bénévoles et partenaires – dans la vie associative. Cet engagement est une richesse collective : il renforce la gouvernance, nourrit les projets communs, améliore la qualité des décisions et consolide la pertinence de nos actions au plus près des besoins du territoire. Dans l'esprit de l'Acpei, la participation n'est pas seulement une présence : c'est une capacité réelle à contribuer, à proposer, à co-construire et à évaluer.

L'Acpei souhaite en particulier renforcer la place des personnes accompagnées dans la vie associative, en cohérence avec nos ambitions d'autodétermination et d'accessibilité. Cela suppose de rendre les espaces de participation réellement accessibles (information compréhensible, supports visuels, CAA, temps adaptés, médiation), de reconnaître la parole des personnes, et de créer des modalités de représentation diversifiées (groupes d'expression, ateliers citoyens, comités consultatifs, participation à certains temps institutionnels).

La vie associative devient ainsi un levier concret de citoyenneté : prise de parole, choix collectifs, contribution au projet associatif et aux projets d'établissement.

L'association entend également soutenir l'engagement des familles et des proches, en facilitant leur participation (temps dédiés, convivialité, information claire, reconnaissance de la charge d'aidance), et en favorisant des formes d'engagement souples : participation ponctuelle à des événements, groupes thématiques, contributions à des projets (sport, ferme/médiation animale, inclusion), ou rôle de "relais" sur le territoire. Cet engagement familial est d'autant plus essentiel dans un contexte de complexité de l'offre, où la coopération et le dialogue contribuent à sécuriser les parcours et apporter de la confiance.

Enfin, l'Acpei veut reconnaître et encourager l'implication des professionnels dans la vie associative, non seulement comme mise en valeur de leur expertise, mais aussi comme moteur d'innovation et de transformation de l'offre. Les équipes sont au cœur de notre capacité à faire évoluer les pratiques (autodétermination, CAA, inclusion, continuité IMPro–ESAT, soutien aux personnes en attente) et à porter nos ambitions d'excellence (pratique sportive allant du sport-santé au haut-niveau en sport adapté, ferme et médiation animale).

En renforçant la participation de tous, l'Acpei consolide une association ouverte, contributive et responsable, capable de fédérer et de coopérer durablement au service des personnes et du territoire.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Créer des occasions de rencontres entre familles (ex. un café parents)
- Organiser des événements interétablissements (ex. rencontres des sportifs)

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Coanimer la présentation des ESMS avec les professionnels, lors des journées des nouveaux salariés
- Faire du bénévolat, à l'Acpei ou dans d'autres associations

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Organiser plus d'événements. Associer les personnes accompagnées à ces projets. Proposer aux familles d'y être bénévoles
- Impliquer les professionnels dans les projets, les former, reconnaître leur engagement.
- Pérenniser les journées des nouveaux salariés

VALORISER LES ACTIONS DE L'ACPEI ET LES RENDRE ATTRACTIVES

L'Acpei souhaite valoriser une marque associative pour renforcer l'attractivité de ses actions, non pas par une simple logique de communication, mais dans le cadre d'une démarche de cohérence et de stratégie au service de notre ambition associative.

Il s'agit de rendre plus lisibles nos valeurs, nos engagements et nos résultats, et de mieux fédérer autour de nos temps forts (Assemblée Générale, brioches, événements, projets d'excellence...) les personnes accompagnées, les familles, les professionnels, les partenaires, les entreprises et le grand public.

Dans cette perspective, une stratégie de développement (visibilité, partenariats, mécénat, ressources propres) constitue un levier : elle vise à structurer notre discours, à prioriser nos messages, à choisir des actions "signature" et à renforcer notre capacité à financer des projets concrets.

L'objectif est double : consolider la place de l'Acpei sur le territoire et sécuriser des moyens complémentaires permettant d'accélérer des initiatives utiles aux personnes accompagnées (innovation, inclusion, sport, ferme/médiation animale, qualité de vie, transition écologique), en cohérence avec notre démarche RSE et notre marque employeur.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Devenir ambassadeurs : mieux connaître et relayer les dates des événements (AG, Brioches, portes ouvertes, événements signatures) et encourager la participation.
- Produire la "preuve d'impact" : remonter des idées de projets, fournir des photos/retours d'expérience, collecter des témoignages.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Contribuer aux événements : bénévolat sur des manifestations locales, accueil lors des portes ouvertes, participation à des événements sportifs/culturels inclusifs
- Être acteurs de la communication : témoignages, portraits, productions artistiques ou réalisations mises en valeur dans des expositions

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Renforcer et structurer la communication au sein de l'association en développant une stratégie et une signature dans les supports papiers et digitaux
- Renforcer la communication externe (média, événementiel)
- Développer le mécénat pour soutenir les actions associatives
- Mettre en vitrine nos projets différenciateurs : formaliser et communiquer le projet sportif associatif, Chess Autisme Marne et la ferme avec médiation animale comme axes d'excellence et supports d'événements/partenariats.
- Porter une communication d'impact : indicateurs, témoignages, résultats RSE (développement durable, actions sociales, marque employeur).
- Développer des partenariats locaux pour aller vers plus d'inclusion dans la cité

FIDÉLISER NOS ADHÉRENTS

L'association entend fidéliser ses membres en valorisant l'intérêt d'adhérer et en renforçant la connaissance de nos structures, de nos missions et de nos projets par l'ensemble des acteurs. L'adhésion n'est pas un simple soutien symbolique : elle traduit un engagement, une confiance, et une volonté de faire vivre une association qui porte des valeurs, une histoire et une action concrète au service des personnes en situation de handicap.

La force de l'Acpei tient aussi à son nombre d'adhérents. Plus nous sommes nombreux, plus notre parole est légitime, notre capacité d'influence réelle, et notre place reconnue auprès des partenaires institutionnels, des collectivités et du grand public.

L'Acpei n'est pas uniquement un gestionnaire d'établissements et de services : elle est également une association militante, représentative des personnes accompagnées et de leurs familles, engagée pour la défense des droits, l'accès à la citoyenneté, l'autodétermination et l'inclusion. Le dynamisme de la vie associative (assemblées, commissions, événements, projets) repose directement sur cette base d'adhérents.

Dans cette perspective, l'association se fixe un objectif clair : doubler le nombre d'adhérents sur la durée du projet associatif. Cela suppose de rendre l'adhésion plus visible et plus simple, de mieux expliquer ce qu'elle permet (représentation, projets, rayonnement, innovation).

L'ambition est de construire une communauté associative plus large, plus active et plus influente, au service des personnes accompagnées, de leurs proches et du territoire.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Mobiliser de nouvelles personnes dans le réseau Acpei, via leurs réseaux personnels.
- Avoir une meilleure connaissance des actualités associatives et des autres établissements et services

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Adhérer à l'association
- Participer à d'autres événements associatifs pour porter l'image de l'association

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Mobiliser au-delà des recherches de dons financiers : rechercher des parrainages, des bénévoles…

RENFORCER LA COMMUNICATION ET L'INTERCONNAISSANCE ENTRE LES ESMS DE L'ASSOCIATION

L'Acpei entend renforcer une démarche associative unifiée, fondée sur la transversalité, la solidarité et l'interdépendance entre ses établissements et services.

Notre ambition est de dépasser une logique "établissement par établissement" pour construire une logique de groupe associatif : une culture partagée, des pratiques harmonisées, des ressources mutualisées et une capacité collective à répondre aux besoins du territoire.

Cette dynamique vise à fluidifier l'information, à accélérer l'essaimage des initiatives, à renforcer la continuité des parcours et à garantir une qualité homogène, quel que soit le point d'entrée dans l'association.

La transversalité est aussi un levier de résilience : elle permet d'absorber les tensions (ressources rares, situations complexes, absentéisme, délais), de sécuriser les parcours et d'éviter que certaines équipes soient isolées face à des difficultés.

En développant des logiques de pôles et fonctions ressources (pôle soins, pôle autisme, CAA, pôle Sport, situation complexe, maintenance…), ainsi que des espaces partagés et mutualisés, l'Acpei souhaite mieux coordonner les expertises et offrir un appui opérationnel aux équipes, au bénéfice des personnes accompagnées et de leurs proches.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Partager et essaimer : présenter des initiatives, outils et retours d'expérience lors de réunions interétablissements, de formations ou de temps de partage "métier".
- Travailler en réseau : solliciter et alimenter les référents/pôles transversaux (TSA, soins, CAA, sport, situations complexes), participer aux groupes de travail communs.
- Faciliter les parcours : organiser des passerelles et des co-accompagnements (visites croisées, immersions, stages, transmissions structurées) lors des transitions entre dispositifs.
- Construire une culture commune : adopter des outils et repères partagés (supports accessibles, trames de projet personnalisé, bonnes pratiques), pour renforcer la cohérence associative.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Contribuer à la vie associative "au-delà de son établissement" : participation à des groupes d'expression ou événements inter-structures, représentation dans des temps associatifs accessibles.
- Gérer un espace ouvert et partagé de type café associatif.
- Alimenter les supports de communication : contributions au journal associatif et aux supports des établissements (photos, articles, dessins, témoignages), dans une logique de valorisation et de citoyenneté.
- Participer à des projets transversaux : sport, événements inclusifs, actions culturelles, projets inter-ESMS favorisant les rencontres et l'ouverture.
- Témoigner de son parcours et de ses expériences

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Structurer la gouvernance "groupe" : renforcer le Comité Technique de Direction, créer des comités transversaux (soins, autisme/TSA, CAA, sport, qualité/risques, parcours) avec objectifs, livrables et calendrier.
- Déployer des pôles/fonctions ressources : équipes d'appui mobilisables par tous les ESMS (expertise, formation, intervention ponctuelle, appui au parcours).
- Outiller la communication interne : améliorer l'usage des outils existants (SI, intranet, espaces collaboratifs), créer une "bibliothèque" de ressources (procédures, trames, supports CAA).
- Favoriser l'interconnaissance : organiser des visites croisées, journées inter-ESMS, séminaires métiers, et temps de partage sur les projets associatifs (sport, ferme, RSE, transformation de l'offre).
- Mutualiser intelligemment : formaliser les mutualisations possibles (formations, achats, expertise, remplacements, matériels, partenariats), et sécuriser les conditions de mise à disposition / priorisation.
- Piloter la cohérence des pratiques : définir un socle associatif (principes, standards de qualité, autodétermination/CAA, développement durable), suivre quelques indicateurs communs et capitaliser les retours d'expérience.

4. RECONNAÎTRE ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS

DÉVELOPPER L'INTÉGRATION ET LA FIDÉLISATION DES SALARIÉS

L'association souhaite favoriser le développement de parcours professionnels attractifs, sécurisants et évolutifs, en renforçant l'accueil, l'accompagnement, la reconnaissance et la montée en compétences de chacun. Cette ambition relève d'une véritable stratégie de marque employeur : donner envie de rejoindre l'Acpei, fidéliser les équipes, réduire le turnover, et garantir des conditions d'exercice compatibles avec la qualité de l'accompagnement.

Au plan collectif, cette attention contribue à la stabilité des équipes, à la continuité des parcours des personnes accompagnées et à une culture commune fondée sur la culture de la qualité, l'éthique, l'autodétermination, la CAA, la coopération et la transformation de l'offre.

Construire une marque employeur, c'est aussi rendre l'Acpei plus lisible : clarifier ce qui nous distingue (projets associatifs, axes d'excellence sport/ferme, dynamique RSE), sécuriser les parcours (intégration, mobilité interne, remplacements), et investir dans le management et la prévention de l'usure.

La marque employeur doit s'appuyer sur des engagements concrets, partagés et évalués (QVCT, prévention, formation, reconnaissance), afin que la promesse faite aux professionnels soit cohérente avec la réalité du terrain.

Acpei
Châlons en Champagne

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Déployer une stratégie de marque employeur : attractivité, fidélisation, reconnaissance, parcours professionnels et mobilité interne.
- Promouvoir une QVCT, renforcer la prévention de l'usure professionnelle (TMS/RPS), l'accompagnement managérial et le droit à la déconnexion, en cohérence avec la démarche RSE.
- Proposer un parcours d'intégration aux nouveaux professionnels
- Consolider l'utilisation des entretiens de parcours professionnels (suivi)
- Rendre l'ensemble des équipes visibles sur les organigrammes
- Développer l'alternance, les stages et les partenariats écoles/IFSI/IFAS/IRTS pour sécuriser les recrutements.

PROMOUVOIR LA FORMATION INTERNE

L'association entend promouvoir la formation interne comme un levier stratégique de qualité, d'attractivité et de fidélisation. Elle vise à développer les compétences, favoriser la transmission des savoirs, soutenir l'évolution professionnelle et valoriser l'expertise collective. Cette dynamique renforce la qualité des accompagnements, sécurise les parcours des personnes et permet d'accompagner l'émergence de nouveaux métiers ou de nouvelles missions (coordination de parcours, appui-ressource, CAA, TSA, activités physiques adaptées, situations complexes…).

Dans cette logique, l'Acpei fait le choix d'un investissement volontaire dans la formation, au-delà du strict respect des obligations : une contribution supérieure de plus de 30% à l'obligation légale, afin d'inscrire la montée en compétences dans la durée. Cette ambition se traduit aussi par un soutien renforcé aux formations diplômantes et qualifiantes (apprentissage, VAE, passerelles métiers, promotions professionnelles), pour consolider les équipes, sécuriser les recrutements et offrir de véritables perspectives d'évolution.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Partager les compétences entre équipes : retours d'expérience, réunions à thème, tutorat, binômes, interventions "appui" sur certaines situations.
- Participer à la formalisation des bonnes pratiques (outils, trames, supports accessibles, protocoles) et contribuer à l'essaimage inter-ESMS.
- S'engager dans des parcours qualifiants (VAE, certifications, diplômes) et contribuer ensuite à la transmission (tutorat, animation de modules).

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Proposer un plan de développement des compétences pluriannuel, articulé aux priorités du projet associatif (autodétermination, CAA, transformation de l'offre, coopération, prévention des risques, sport, médiation animale).
- Soutenir les formations diplômantes : facilitation des départs en formation, aménagements organisationnels, accompagnement des parcours, tutorat, reconnaissance des compétences acquises.
- Valoriser l'expertise interne : identification de formateurs internes, création de modules "Acpei", capitalisation des outils, reconnaissance dans les parcours
- Structurer une démarche "Acpei organisme de formation"
- Favoriser le développement des Actes de Formation en Situation de Travail

FAVORISER L'ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE / VIE PERSONNELLE DES SALARIÉS

L'association entend développer des modes d'organisation adaptés, en soutenant la qualité de vie au travail et en reconnaissant l'importance du bien-être comme facteur de fidélisation et d'efficacité collective.

L'ambition est de faire de l'Acpei une organisation capable de conjuguer continuité de service et respect des rythmes de vie, en sécurisant les équipes pour sécuriser les parcours des personnes accompagnées.

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Porter une attention accrue à l'organisation des plannings, pour concilier le bon fonctionnement du service et l'équilibre de l'emploi du temps du salarié (horaires de soirée et du matin)
- Développer un pôle remplacements (ou une organisation mutualisée) pour réduire la pression sur les équipes, sécuriser les absences et limiter les rappels de dernière minute.
- Participer à l'émergence d'une coopérative d'emploi du secteur sanitaire, social, médico-social sur le territoire châlonnais.

5 INNOVER POUR UNE OFFRE DE SERVICE DIVERSIFIÉE ET INCLUSIVE

L'Acpei affirme son ambition de mettre en œuvre les politiques publiques relatives au handicap, en particulier en matière de transformation de l'offre médico-sociale. Cette évolution vise à proposer des réponses plus souples, inclusives et adaptées aux situations, en construisant les parcours à partir des besoins et en renforçant l'autodétermination.

Pour l'Acpei, cela se traduit par une organisation orientée services coordonnés : dispositifs plus intégrés, fonctions appui-ressource, modularité des accompagnements, coopération renforcée avec le droit commun, et pilotage par les besoins du territoire.

FAIRE ÉVOLUER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT VERS UNE LOGIQUE DE PLATEFORME DE SERVICES

La diversification de l'offre de service vise à renforcer, de manière organisée et durable, la coopération avec les acteurs du droit commun afin de contribuer à construire une société plus inclusive et solidaire. Elle repose sur une logique de réponses modulaires et coordonnées, capables de s'ajuster aux besoins et aux choix des personnes, de prévenir les ruptures de parcours et de soutenir les transitions (entrée dans la scolarité, adolescence, passage à l'âge adulte, accès à l'emploi, vieillissement).

En se positionnant comme une ressource auprès de ses partenaires, l'association ne se substitue pas au droit commun : elle transmet des compétences, apporte une expertise, outille les environnements et facilite l'accueil effectif des personnes en situation de handicap.

Concrètement, nos établissements et services contribuent à rendre accessible la diversité des environnements de vie : école, travail, logement sous toutes ses formes, santé, mais aussi culture, loisirs et sport.

Cette diversification renforce la lisibilité des parcours pour les familles et les partenaires, et permet d'organiser une offre plus territorialisée, plus fluide et plus équitable, au service du projet de la personne.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Se former aux différentes dimensions de la transformation de l'offre médico-sociale (autodétermination, postures professionnelles, missions de coordination…)

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Transformer l'IME et le SESSAD en dispositif intégré
- Prendre part aux nouveaux dispositifs en faveur de la scolarité inclusive : EMAS, PAS
- Proposer des modalités d'accompagnement hybrides entre plusieurs établissements (ex. Foyer et Habitat Inclusif)
- Développer la fonction ressource au sein de chaque structure de l'association
- Créer, en fonction des diagnostics de besoins et des appels à projets, de nouvelles réponses sur le territoire : accueils de jour (adultes, TSA/handicap psychique, répit), solutions modulaires de répit et prévention des ruptures.
- Étudier la création d'un service autonomie à domicile spécialisé dans le handicap, pour sécuriser les parcours à domicile et faciliter l'inclusion.
- Structurer des compétences et pôles ressources transversaux : CAA, TSA, situations complexes, perte d'autonomie lié au vieillissement, sport ou activités physique adaptées, et médiation animale via la ferme.

RENFORCER LA COOPÉRATION DANS L'ASSOCIATION, ET AVEC LES PARTENAIRES

L'Acpei souhaite créer des synergies entre les établissements et services qui la composent, afin de mutualiser les ressources, harmoniser les pratiques et renforcer une logique "groupe" fondée sur la solidarité. Cette coopération interne se traduit notamment par le développement de passerelles de parcours et de coopérations opérationnelles entre dispositifs, par exemple entre l'IMPro et l'ESAT (immersions, stages, évaluations partagées, accompagnements progressifs) ou encore par la mise en place d'un foyer de vie apprenant, permettant de prolonger et consolider les apprentissages à l'âge adulte, en cohérence avec le projet de la personne.

Elle entend également poursuivre et renforcer les projets partenariaux avec les autres acteurs médico-sociaux du territoire marnais (par exemple sur l'autisme ou le handicap rare). Il s'agit de renforcer la qualité et la cohérence des réponses, de partager les expertises, et de rechercher une meilleure continuité des parcours pour les personnes accompagnées et leurs proches, notamment dans les situations complexes ou à risque de rupture.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Renforcer l'ouverture sur l'extérieur des accompagnements (priorité au milieu « ordinaire », subsidiarité de l'accueil spécialisé & collectif)
- Améliorer l'usage des ressources existantes (système d'information)
- Participer à des temps d'échange entre professionnels qui permettraient de faire émerger des projets en commun

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Développer l'offre associative en partenariat avec les autres acteurs médico-sociaux du territoire (en réponse aux appels à projet)
- Organiser des journées de rencontre dans l'association : temps convivial pour faire connaissance
- Permettre aux professionnels volontaires d'aller en renfort sur d'autres ESMS
- Permettre aux personnes accompagnées de participer à certaines activités dans d'autres établissements (ex. jeune majeur d'IME & foyer de vie, résident de foyer de vie & ESAT)
- Rendre la ferme pédagogique plus accessible à l'ensemble des ESMS via une organisation mutualisée.

DÉVELOPPER L'ANCRAGE TERRITORIAL

L'Acpei affirme une responsabilité populationnelle : contribuer, avec les autorités et partenaires, à la disponibilité d'une offre de services adaptée, à la réduction des ruptures de parcours et à une meilleure lisibilité de l'accès aux solutions sur l'agglomération de Châlons-en-Champagne et les communautés de communes avoisinantes.

Cette responsabilité suppose d'objectiver les besoins (listes d'attente, motifs de non-admission, transitions, besoins de répit, vieillissement, situations complexes), d'identifier les angles morts, et de construire des réponses, y compris en coopération avec les territoires limitrophes.

Dans cette perspective, l'Acpei entend renforcer les collaborations avec l'ensemble des partenaires locaux et se positionner comme un acteur ressource reconnu.

Ainsi, l'Acpei souhaite développer des coopérations renforcées avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du territoire, afin de construire des projets concrets, utiles aux personnes accompagnées et créateurs de valeur sociale locale. Ces partenariats pourront concerner la petite enfance, les chantiers d'insertion et structures d'insertion par l'activité économique, les acteurs culturels , ainsi que les associations sportives.

En s'appuyant sur ces coopérations ESS, l'Acpei entend renforcer la participation sociale, l'accès aux ressources de droit commun et la visibilité des compétences des personnes accompagnées, tout en contribuant au dynamisme et à la cohésion du territoire.

Cette dynamique inclut également le développement de coopérations approfondies avec des organismes gestionnaires et acteurs associatifs voisins, afin de sécuriser les parcours, mutualiser des fonctions ressources (expertises, qualité, SI, RH, ingénierie de projets) et bâtir des réponses plus robustes à l'échelle territoriale.

Ces coopérations pourront prendre des formes graduées et évolutives, avec l'objectif de consolider la capacité collective d'action.

En renforçant ainsi sa présence territoriale et ses coopérations, l'Acpei vise à gagner en lisibilité, en complémentarité et en efficacité, tout en se dotant, lorsque cela est pertinent, d'une taille et de moyens renforcés pour soutenir l'innovation, porter des projets structurants et mieux répondre aux besoins des personnes et des familles sur le territoire.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Mobiliser les connaissances et compétences des professionnels de l'Acpei auprès d'acteurs extérieurs (Education nationale, INSPE, CEGIDD, PMI, planning familial, crèches, CCAS, centres sociaux…)
- Renforcer le partenariat avec certains acteurs pour optimiser leur offre d'accompagnement
- Favoriser l'intégration des personnes dans des activités sportives, de loisirs, culturelles en milieu ordinaire

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Renforcer les commissions éthiques (par établissement en organisant des interactions annuelles à l'échelle associative), en y invitant des partenaires extérieurs
- Développer la fonction ressource (en particulier sur le TSA)
- Mettre en place un observatoire interne et territorial des besoins (listes d'attente, ruptures, transitions)
- Développer des coopérations avec les associations et acteurs des territoires limitrophes : mutualisations, appuis-ressources, réponses conjointes à appels à projets.
- Structurer des partenariats Sport & Handicap 2030 (clubs, collectivités, fédérations)

UNE RESPONSABILITÉ DÉPARTEMENTALE SINGULIÈRE POUR LES ENFANTS EN DOUBLE VULNÉRABILITÉ

L'Acpei dispose du seul IME de la Marne dont l'internat fonctionne 365 jours par an, garantissant une continuité d'accompagnement rarement offerte dans le champ médico-social, là où la plupart des internats d'IME ferment le week-end. Cette spécificité nous positionne comme un partenaire privilégié de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour les enfants en double vulnérabilité (protection de l'enfance + handicap), notamment lorsque l'orientation et la situation ne permettent pas un accueil par un assistant familial.

Cet internat ouvert 365 jours par an nous fait porter une responsabilité particulière vis-à-vis du Département : prévenir les ruptures, sécuriser les parcours, soutenir l'accès aux soins et à la scolarité, et garantir un cadre stable. En conséquence, l'Acpei renforcera ses relations opérationnelles et stratégiques avec l'ASE, et proposera un conventionnement spécifique afin d'encadrer les modalités de coopération (coordination des parcours, partage d'information utile, gestion des situations complexes, articulation des financements et des moyens mobilisables), au service de la continuité et de la qualité de l'accompagnement.

Acpei
Châlons en Champagne

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Formaliser une convention cadre avec l'ASE (parcours, coordination, information partagée, gestion de crise, transitions).
- Rechercher des moyens spécifiques d'accompagnement des enfants en double vulnérabilité
- Développer des capacités d'accueil renforcées pour les situations très complexes

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU PUBLIC ACCUEILLI

Plusieurs publics sont en augmentation dans les effectifs accompagnés par l'Acpei : les personnes qui présentent des troubles psychiques, les personnes qui présentent un trouble neurodéveloppemental et qui vieillissent (60 ans et plus), ainsi que les personnes en situation complexe, qui cumulent souvent des vulnérabilités multiples (santé, comportements, isolement, précarité, ruptures de parcours). Cette évolution se traduit par des besoins plus marqués en matière de santé, de coordination, de prévention des crises, d'accompagnement des transitions et de soutien aux proches, tout en maintenant l'exigence d'autodétermination et de participation sociale.

L'Acpei souhaite accompagner l'évolution des publics accueillis, en assumant une approche plus spécialisée et plus coordonnée. Cela suppose d'adapter les pratiques et les organisations (repérage précoce, prévention des ruptures, modalités modulaires, CAA, stratégies d'apaisement), de renforcer les compétences des équipes (TSA/TND, vieillissement, santé mentale, situations complexes), et de structurer des partenariats spécialisés (psychiatrie, gériatrie, douleur, soins somatiques, réseaux territoriaux).

L'ambition est d'offrir des réponses plus ajustées, sécurisantes et accessibles, capables d'éviter l'épuisement des équipes et des familles, et de garantir la continuité des parcours dans une logique de plateforme de services.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Se former aux spécificités des besoins des différents publics
- Renforcer les Analyses des Pratiques Professionnelles (APP)
- Mieux préparer les transitions lors d'un passage d'un établissement à l'autre, pour prévenir les troubles du comportement que cela peut engendrer

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Mettre en place des formations ciblées (troubles psychiques, prévention et gestion des comportements violents, avancée en âge, jeunes relevant d'une situation de handicap et d'une mesure de protection de l'enfance, addictions…)
- Conventionner avec d'autres établissement (EPSM) pour fluidifier le parcours de soins

RAYONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ESAT

L'ESAT L'Isle aux Bois, récemment rénové et installé dans un bâtiment moderne et confortable, constitue une opportunité majeure pour consolider son rôle sur le territoire et renforcer son image : une véritable vitrine du savoir-faire de l'Acpei, de la qualité de ses prestations et de son utilité sociale.

Au-delà de sa mission d'accompagnement, l'ESAT est un acteur économique local à part entière : il contribue à la dynamique des entreprises et des collectivités, développe des relations clients durables, et peut porter une ambition de développement économique fondée sur la fiabilité, la qualité, la réactivité et la valeur ajoutée des prestations.

Cette visibilité renouvelée doit permettre de mieux affirmer une identité locale forte, de renforcer les partenariats économiques, et de soutenir la pérennité du modèle par une activité consolidée.

Dans un contexte d'évolution des ESAT, l'enjeu est de préserver l'équilibre qui fait la valeur de l'ESAT : une activité productive exigeante et un accompagnement social et médico-social sécurisé, au service de parcours choisis.

Le projet vise ainsi à mieux identifier et structurer l'accompagnement des travailleurs autistes, à renforcer la reconnaissance des compétences et l'accompagnement social, notamment au travers des démarches « Différents et Compétents » et « Un Avenir Après le Travail », tout en poursuivant et en rendant plus lisible la démarche RSE engagée dans l'établissement (qualité de vie, prévention, impact environnemental, achats responsables).

L'ESAT rénové devient ainsi un levier conjoint de développement économique, de reconnaissance des personnes et de rayonnement territorial.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES PROFESSIONNELS

- Rendre les parcours visibles et progressifs avec la valorisation des compétences et une prévention des ruptures (notamment lors des changements d'atelier ou d'organisation).
- Adapter les environnements de travail : routines, supports visuels, gestion des imprévus, aménagements sensoriels et communication structurée.
- Animer la RSE au quotidien : gestes métiers, sécurité, sobriété, qualité, et amélioration continue avec les équipes.

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Affirmer une signature ESAT territoriale au service du territoire : une offre lisible, des engagements qualité, et des partenariats économiques locaux cohérents avec la RSE.
- Identifier un accompagnement spécifique autiste.
- Sécuriser l'accompagnement social en poursuivant l'intégration des démarches « Différents et Compétents » et « Un Avenir Après le Travail » dans les parcours.

NOTRE DÉMARCHE RSE

L'Acpei affirme une ambition RSE forte : faire de la responsabilité sociétale un fil conducteur de notre projet associatif, au service de la qualité des accompagnements, des droits et du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap, de l'attractivité de l'association et de la transition écologique.

En tant qu'acteur de l'Économie Sociale et Solidaire et gestionnaire d'ESMS, nous avons une responsabilité particulière : notre mission sociale nous oblige à viser l'exemplarité, à réduire nos impacts, à renforcer l'inclusion et à rendre cohérentes nos pratiques de gouvernance, d'emploi et de gestion des ressources.

Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé mené avec l'appui d'un partenaire spécialisé, associant professionnels, personnes accompagnées, familles et partenaires. Il confirme que de nombreuses pratiques responsables existent déjà (actions environnementales, attention portée à la relation et au respect des personnes, ancrage territorial), mais qu'elles doivent être mieux structurées, harmonisées et rendues visibles pour gagner en efficacité et en lisibilité.

Pour 2026-2030, l'Acpei s'engage à consolider une RSE opérationnelle et pilotée : formaliser un cadre commun (charte et engagements accessibles), déployer des actions concrètes dans les établissements (sobriété, achats responsables, prévention santé au travail, qualité de vie et conditions de travail, inclusion et accessibilité), et suivre des indicateurs simples permettant d'objectiver les progrès. L'objectif est que la RSE devienne une pratique partagée, qui renforce à la fois la performance globale, la confiance des parties prenantes et la capacité d'innovation de l'Acpei.

Acpei
Châlons en Champagne

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Structurer et piloter la démarche en définissant un cadre commun (charte/engagements RSE accessibles), installer une gouvernance RSE (référents par site, comité de pilotage), et suivre quelques indicateurs simples partagés pour objectiver les progrès.
- Déployer un plan d'actions concret dans les établissements en priorisant des actions à impact : sobriété énergétique et réduction des déchets, achats responsables, mobilité, accessibilité des supports et des événements, et intégration systématique de la RSE dans les projets d'établissement et les décisions d'investissement.
- Renforcer la dimension sociale et marque employeur et faire de la RSE un levier d'attractivité : QVCT, prévention TMS/RPS, formation et parcours professionnels, reconnaissance, dialogue social, et communication "impact" (preuves, résultats, retours d'expérience) auprès des équipes et des partenaires.

ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL AUX BESOINS

Ces dix dernières années, l'Acpei a conduit de nombreuses opérations structurantes, avec en point d'orgue les réhabilitations et emménagements des foyers Devernay, Antarès et de l'ESAT, ainsi que le développement de trois habitats inclusifs.

Ces investissements ont fortement amélioré le confort, l'accessibilité et la qualité des accompagnements. Pour autant, une évaluation des équipements met désormais en évidence plusieurs limites qui freinent l'évolution de l'offre, l'accueil des familles et la capacité à développer des réponses plus modulaires et plus inclusives.

Les constats portent notamment sur : le SAVS dont les conditions de travail et d'accueil sont inadaptées à la capacité actuelle ; la Résidence Les Augustins qui ne dispose pas d'espaces partagés suffisants (notamment en raison de la place occupée par le SAVS) ; le SESSAD qui ne permet pas d'accueillir correctement les familles ; l'accueil de jour adultes aux surfaces trop contraintes pour diversifier l'activité ; l'IMPro qui manque de salles adaptées à la pré-professionnalisation ; l'internat de l'IME nécessitant des ajustements pour développer des chambres simples; la section autiste de l'IME qui se doit de s'adapter à une augmentation de la demande ; et enfin, des bâtiments IME et FAM Burnay qui vieillissent et requièrent des travaux de rafraîchissement et d'entretien.

L'association identifie également le besoin de créer un espace dédié à l'activité d'accompagnement à la parentalité.

Ces éléments conduisent l'Acpei à engager une réflexion structurée sur les lieux et conditions d'accueil : proposer des environnements adaptés aux besoins, accessibles, et bien desservis par les transports en commun, tout en favorisant les mutualisations et les partages d'espaces entre établissements et services.

L'enjeu n'est pas seulement immobilier, il s'agit de disposer d'un patrimoine plus évolutif, capable de soutenir la transformation de l'offre, d'améliorer l'accueil des familles, de faciliter les coopérations internes et de renforcer l'efficience collective.

CE QUE PEUVENT FAIRE L'ASSOCIATION ET L'ENCADREMENT

- Mettre en place un plan pluriannuel d'adaptation du patrimoine, priorisé par l'impact sur les parcours (SAVS/SESSAD/accueil de jour/IMPro/internat IME/IME-Burnay) et par la sécurité.
- Étudier des scénarios d'implantation permettant accessibilité transport, espaces partagés et mutualisations (accueil familles, salles d'activités, parentalité, fonctions supports).
- Piloter les opérations (gouvernance, budget, calendrier, dialogue avec les autorités) en intégrant une approche RSE (sobriété énergétique, accessibilité, maintenance).
- Constituer une équipe technique d'intervention pour la réalisation en interne des principaux travaux et adaptations

DES MOTS QUI FONT SENS

CE QUI ME REND LE PLUS FIER, C'EST…

« d'être avec la personne que j'aime »

« mon travail »

« qu'on me dise que je suis belle »

« de parler avec des gens que je ne connais pas »

« d'être moi-même »

« ma créativité »

« quand je travaille bien, que je fais des gros efforts »

« faire à manger pour les autres »

« de faire du bénévolat dans des associations »

« de me débrouiller seul, d'être autonome »

LEUR ACCOMPAGNANT IDÉAL

IL EST, IL FAIT...

- Il est à l'écoute
- Il montre l'exemple, se comporte bien, parle bien
- Il est calme, cool, posé, poli, souriant
- Il encourage l'entraide
- Il rit avec nous, il passe des moments conviviaux avec nous
- Il respecte mon espace et mes limites
- Il me fait un câlin quand je suis triste
- Il nous apprend à prendre des initiatives
- Il explique bien, il nous apprend bien à travailler
- Il donne un cadre, il explique les règles et les fait respecter
- Il nous explique pourquoi il dit non
- Il m'aide à faire les choses si j'ai besoin
- Il diversifie les activités
- Il adapte les postes aux difficultés, si besoin
- En cas de conflit entre nous, il comprend le problème et ne punit pas pour rien
- Il est juste, il n'a pas de chouchou
- Il est ponctuel, et il respecte les horaires
- Il respecte la différence et les problèmes de chacun
- Il garde ses problèmes à la maison, sans nous prendre à parti

IL N'EST PAS, IL NE FAIT PAS...

- Il ne se dispute pas avec ses collègues, ils ne se critiquent pas les uns les autres
- Il ne se moque pas de nous
- Il ne lève pas la main sur nous
- Il ne crie pas, et ne nous parle pas mal
- Il ne met personne de côté
- Il n'est pas tout le temps sur son téléphone
- Il ne mange pas devant nous sans partager

GLOSSAIRE

Sigle / abréviation	Nom complet	Définition courte
APP	Analyse des pratiques professionnelles	Temps collectif permettant aux professionnels de prendre du recul sur leurs pratiques et les situations rencontrées.
ASAC Les Matelots	Association Sport Adapté Châlonnaise Les Matelots	Association sportive locale dédiée au sport adapté, partenaire de l'Acpei pour le développement des pratiques sportives.
ASE	Aide sociale à l'enfance	Service départemental chargé de la protection des mineurs et du soutien aux familles en difficulté.
CA	Conseil d'administration	Organe de gouvernance de l'association : orientations, stratégie, contrôle et validation des décisions importantes.
CAA	Communication alternative et améliorée	Ensemble d'outils et de méthodes permettant aux personnes ayant des difficultés d'expression orale de comprendre, s'exprimer et participer.
CAT	Centre d'aide par le travail	Ancienne appellation des ESAT.
CCAS	Centre communal d'action sociale	Service communal d'action sociale, d'aide et d'orientation des habitants.
CEGIDD	Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic	Structure de prévention, d'information et de dépistage, notamment pour les infections sexuellement transmissibles.
CFA	Centre de formation d'apprentis	Organisme assurant la formation des apprentis en alternance.
CNAC	Centre national des arts du cirque	Établissement national de référence dans la formation et la création autour des arts du cirque, implanté à Châlons-en-Champagne.
CPT	Communauté psychiatrique de territoire	Regroupement territorial d'acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale.
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé	Organisation de professionnels de santé de ville coordonnant des réponses de proximité sur un territoire.
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations	Organisme ressource accompagnant les acteurs sociaux et médico-sociaux dans leurs réflexions, diagnostics et projets.
DAC 51	Dispositif d'appui à la coordination	Dispositif d'aide à la coordination des parcours complexes
EM3A	Équipe mobile d'appui adultes autistes	Équipe mobile apportant expertise, appui et coordination pour des situations concernant des adultes autistes.
EMAS	Équipe mobile d'appui à la scolarisation	Dispositif médico-social intervenant en appui des établissements scolaires pour favoriser la scolarisation inclusive.
EPSM	Établissement public de santé mentale	Établissement public spécialisé dans la psychiatrie et la santé mentale.
ESAT	Établissement et service d'accompagnement par le travail	Structure médico-sociale permettant à des personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle avec un accompagnement adapté.
ESMS	Établissements et services médico-sociaux	Structures assurant l'accompagnement de personnes en situation de handicap, de dépendance ou de vulnérabilité.
ESS	Économie sociale et solidaire	Ensemble d'acteurs économiques poursuivant une finalité sociale, solidaire ou d'intérêt général.
ESSMS	Établissements et services sociaux et médico-sociaux	Catégorie large regroupant les structures sociales et médico-sociales.
FALC	Facile à lire et à comprendre	Méthode de rédaction et de présentation rendant l'information plus accessible aux personnes ayant des difficultés de compréhension.
FAM	Foyer d'accueil médicalisé	Établissement médico-social accueillant des adultes handicapés ayant besoin d'un accompagnement éducatif, social et médical.
FV	Foyer de vie	Établissement accueillant des adultes handicapés ne travaillant pas ou plus en ESAT, avec un accompagnement dans la vie quotidienne et sociale.

Sigle / abréviation	Nom complet	Définition courte
GEM	Groupe d'entraide mutuelle	Dispositif associatif favorisant le lien social, l'entraide et la pair-aidance entre personnes concernées.
IFAS	Institut de formation d'aides-soignants	Organisme de formation préparant au diplôme d'aide-soignant.
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers	Organisme de formation préparant au diplôme d'infirmier.
IME	Institut médico-éducatif	Établissement médico-social accompagnant des enfants et adolescents en situation de handicap.
IMPro	Institut médico-professionnel / section médico-professionnelle	Section de l'IME orientée vers les apprentissages préprofessionnels des jeunes accompagnés.
INSPE	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation	Institut assurant la formation des enseignants et personnels d'éducation.
IPA	Infirmier / Infirmière en pratique avancée	Professionnel infirmier disposant de compétences élargies pour le suivi clinique, la prévention et la coordination des soins.
IRTS	Institut régional du travail social	Organisme de formation aux métiers du travail social.
MAS	Maison d'accueil spécialisée	Établissement médico-social accueillant des adultes lourdement handicapés nécessitant une aide importante dans les actes de la vie quotidienne et des soins réguliers.
PALC / Le Palc	Pôle national cirque – Châlons-en-Champagne Grand Est	Structure culturelle de référence pour la création et la diffusion des arts du cirque).
PAS	Pôle d'appui à la scolarité	Dispositif d'appui destiné à proposer des réponses aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ou leur parcours scolaire.
PMI	Protection maternelle et infantile	Service départemental de prévention et de suivi sanitaire et social des jeunes enfants, des parents et des familles.
PTSM	Projet territorial de santé mentale	Cadre territorial organisant les actions de prévention, de soins, d'accompagnement et de coordination en santé mentale.
QVCT	Qualité de vie et conditions de travail	Démarche visant à améliorer les conditions d'exercice professionnel, la prévention des risques et l'équilibre entre qualité du travail et qualité de vie au travail.
RH	Ressources humaines	Fonction chargée de la gestion des salariés, des compétences, du recrutement, de la formation et du dialogue social.
RPS	Risques psychosociaux	Risques professionnels liés notamment au stress, aux tensions, à l'épuisement, aux violences internes ou externes.
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises / des organisations	Démarche intégrant les impacts sociaux, environnementaux, économiques et territoriaux dans les décisions et pratiques de l'association.
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale	Service médico-social accompagnant des adultes handicapés dans leur autonomie, leur vie quotidienne et leur participation sociale.
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours	Service public chargé notamment des secours d'urgence et de la lutte contre les incendies.
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile	Service médico-social accompagnant des enfants et jeunes handicapés dans leurs lieux de vie, notamment à domicile et à l'école.
SI	Système d'information	Ensemble des outils numériques, logiciels, données et procédures permettant de gérer et partager l'information.
TMS	Troubles musculosquelettiques	Troubles affectant les muscles, tendons ou articulations, souvent liés aux gestes, postures ou contraintes de travail.
TND	Troubles du neurodéveloppement	Ensemble de troubles apparaissant durant le développement : TSA, TDAH, troubles DYS, déficience intellectuelle, etc.
TSA	Trouble du spectre de l'autisme	Trouble du neurodéveloppement caractérisé notamment par des particularités de communication, d'interactions sociales et de comportements ou intérêts.
UEEA	Unité d'enseignement en élémentaire autisme	Dispositif de scolarisation en école élémentaire pour des enfants autistes, avec appui médico-social.
UEMA	Unité d'enseignement en maternelle autisme	Dispositif de scolarisation en école maternelle pour des enfants autistes, avec appui médico-social.
VAE	Validation des acquis de l'expérience	Dispositif permettant d'obtenir tout ou partie d'une certification à partir de l'expérience professionnelle ou bénévole.

Acpei
2 rue Roger Bouffet
51000 Châlons en Champagne
www.acpei.org